

**T.C.I. et T.C.I. - Formation agricole
Litiges concernant la M.D.P.H.**

Handicapés mineurs		Handicapés majeurs	
Origine du recours	Conditions d'attribution	Origine du recours	Conditions d'attribution
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (A.E.E.H.)	- soit taux 80 % - soit taux entre 50 et 79 % et besoin de soins en rapport avec le handicap	Allocation aux adultes handicapés (A.A.H.)	- soit taux 80 % - soit taux entre 50 et 79 % et inaptitude au travail
Compléments d'A.E.E.H.	Compléments de 1 à 6 selon les frais liés au handicap et la nécessité d'une tierce personne	Complément de ressources	Taux 80 % et capacité de travail inférieure à 5 %
Carte d'invalidité	Taux 80 %	Carte d'invalidité	Taux 80 %
Carte de priorité pour personne handicapée	Reconnaissance d'une station debout pénible	Carte de priorité pour personne handicapée	Reconnaissance d'une station debout pénible
Orientation scolaire		Allocation compensatrice pour frais professionnels (A.C.F.P.)	Taux de 80 % et handicap entraînant des frais professionnels
Placement en établissements spécialisés		Placement en établissements spécialisés	
Prestation de Compensation du Handicap (P.C.H.)	Aide destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie	P.C.H.	Aide destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie

N.B. : Le T.C.I. n'est pas compétent pour le rejet de la carte européenne de stationnement pour personne handicapée